



COMMUNE DE CORCELLES
près-Payerne
MUNICIPALITE
Tél. 026/660.25.62
Fax 026/660.17.76
commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS No 10/2022

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, le projet du budget de fonctionnement pour l'année 2023.

Ce budget, adopté par la Municipalité lors de sa séance du 10 octobre 2022, prévoit aux dépenses Fr. 11'075'172.-- et aux recettes Fr. 11'024'733.--, soit un excédent de dépenses de Fr. 50'439.-- après amortissements sur investissements au bilan et attributions sur réserves comptables.

Afin d'avoir une vue d'ensemble, une comparaison est faite par groupes de comptes, selon le tableau des charges et revenus par nature, qui figure dans les dernières pages du budget.

Evolution des charges en 2023

1) *Autorités et personnel*

Service du personnel:

La répartition de la masse salariale est basée principalement sur les heures effectuées par nos collaborateurs durant l'année 2021.

2) *Biens, services, marchandises:*

Sous cette position sont regroupées les charges suivantes :

	Budget 2023		Budget 2022		+/-
Mobilier, matériel, marchandises	Fr.	270'000.00	Fr.	237'500.00	Fr. 32'500.00
Electricité, chauffage, eau	Fr.	237'900.00	Fr.	248'900.00	Fr. -11'000.00
Entretien	Fr.	889'650.00	Fr.	913'500.00	Fr. -23'850.00
Loyers, fermages, redevances	Fr.	11'500.00	Fr.	11'900.00	Fr. -400.00
Réceptions et manifestations	Fr.	42'000.00	Fr.	47'000.00	Fr. -5'000.00
Honoraires, prestations de services	Fr.	1'168'420.00	Fr.	1'139'086.00	Fr. 29'334.00
Cotisations, taxes	Fr.	63'650.00	Fr.	61'400.00	Fr. 2'250.00
Total	Fr.	2'683'120.00	Fr.	2'659'286.00	Fr. 23'834.00

Les éléments particuliers sont détaillés dans le fascicule « commentaires » du budget 2023.

3) Intérêts :

Le budget comprend uniquement les charges dues pour les intérêts des emprunts contractés à ce jour. Grâce aux remboursements réguliers et importants de nos différents crédits, la tendance est à la baisse sur la charge liée aux intérêts.

4) Amortissements - défalcatons - pertes s/débiteurs

Les charges totales se montent à Fr. 1'005'000,-- contre Fr. 1'064'800,-- pour le budget 2022, soit une diminution de Fr. 59'800,--.

5) Remboursements, participations :

Sous ce titre se trouvent les différentes factures payées au canton pour les écoles de musique, les charges liées aux transports publics, la police, la facture sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales.

		Budget 2023		Budget 2022		+/-
Contributions école de musique	Fr.	30'000.00	Fr.	26'600.00	Fr.	3'400.00
Participation charges transports publics	Fr.	288'400.00	Fr.	279'100.00	Fr.	9'300.00
Participation cantonale police	Fr.	199'628.00	Fr.	187'101.00	Fr.	12'527.00
Facture sociale	Fr.	969'008.00	Fr.	1'061'135.00	Fr.	-92'127.00
ASIPE, OSP, Racc.	Fr.	1'192'745.00	Fr.	1'117'031.00	Fr.	75'714.00
Ass. Intercommunale SDIS Broye-Vully	Fr.	110'000.00	Fr.	107'000.00	Fr.	3'000.00
Participation ORPC	Fr.	49'000.00	Fr.	46'500.00	Fr.	2'500.00
Total	Fr.	2'838'781.00	Fr.	2'824'467.00	Fr.	14'314.00

Une précision est à apporter pour les charges relatives à l'ASIPE. Celles-ci concernent uniquement la part liée à l'enseignement primaire et secondaire. La participation communale liée aux structures parascolaires est enregistrée sous la rubrique prestations de services. Elle se monte à Fr. 153'270.-- contre Fr. 124'936.-- pour le budget 2022.

6) Aides et subventions :

La charge relative à l'ARAJ augmente de Fr. 324'500,-- à Fr. 330'000,--.

Evolution des revenus en 2023

Les éléments suivants sont à relever :

1) Impôts

Pour les personnes physiques, les évaluations ont été faites en prenant en considération les acomptes 2022 connus au moment de l'établissement du budget, les taxations 2021 entrées en force ainsi qu'une augmentation du nombre de contribuables. Ils ont été calculés sur la base de l'arrêté d'imposition accepté par le conseil communal.

2) Revenus du patrimoine

La location de base pour la surface Denner figure dans le compte 355.423 « loyers Denner et autres locataires ». En fin d'année, un décompte se fait sur la base du chiffre d'affaires réalisé durant l'année écoulée, celui-ci figure dans le compte 355.436 « Remb. s/chiffre d'affaires Denner ».

3) Taxes, émoluments, produits :

Cette rubrique passe de Fr. 1'842'800,-- à Fr. 2'166'700,-- , soit une augmentation de Fr. 323'900,--.

Elle est en partie liée aux taxes dues au réaménagement topographique avec des taxes de Fr. 250'000,-- au budget 2023.

4) Ventes et prestations de service

Après de très nombreuses années, les taxes relatives à la vente d'eau ont été adaptées en référence au nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau.

Conclusions

Tout comme pour le budget de l'année 2022, la Municipalité présente un budget légèrement déficitaire avec un cash-flow qui demeure positif avec un excédent de liquidités.

Ce budget permet à la Municipalité d'aller de l'avant dans les investissements qui sont prévus durant la présente législature.

Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons aux pages explicatives du budget 2023 annexé. De plus, Mme Nicole Rapin, responsable des finances, au besoin tous les municipaux ainsi que la boursière communale, sont à disposition de la commission pour tout complément d'information souhaité.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 10/2022, décide :

Art. 1

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

N. Rapin

J.F. Pahud

Annexes : Budget 2023 (comptes et commentaires)